

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20251201-2025-171-DE
Date de télétransmission : 10/12/2025
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Réunion du Bureau du 1^{er} décembre 2025

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 1^{er} décembre 2025 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date de convocation : 25 novembre 2025

Présents : AUBERT Patrick ; BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAUDY Sylvain ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean Luc ; BOURDIER Sylvie ; HAMONEAU Nicolas ; PIRON Cédric ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

Sylvie BOURDIER donne pouvoir à Patrick ROUGEOT
Philippe VIARD donne pouvoir à Didier BARDET

Membres : 28

Présents : 20

Votants : 22

Délibération n°2025-171

Code nomenclature : 7.5 – Subventions

Objet : DETR 2026 NAILLAT

Monsieur le Président présente les opérations susceptibles de bénéficier de la DETR pour l'année 2026 pour la commune de NAILLAT :

- Réfection et amélioration de la voirie (ED-251127-4214CI – Travaux de voirie – DETR 2026), pour un montant prévisionnel de 168 069,21 € HT pouvant bénéficier de la DETR 2026 à hauteur de 40%, soit 67 227,68 €.

Monsieur le Président atteste que, dans le cadre de cette demande de subvention DETR 2026, ces dépenses sont inscrites en investissement et par conséquent sont à imputer sur le compte 2317.

❖ ❖

Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité :

- D'approuver ces opérations de travaux pour la commune de NAILLAT ;
- De solliciter la DETR sur ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,
Patrick ROUGEOT